COMMUNE DE OGNES

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/03/2017

Sous la présidence de Madame Karine LEGRAND, Maire,
Etaient présents : Karine LEGRAND, Emmanuel TORREZ, Daniel CRUYPELINCK, Catherine CRAMPON, Aurélie BAUDRY
Etait Absente : Jean LEFEVRE, Laurence DUCHÂTELET, Sophie IP

---

1. Désignation du secrétaire de séance :

Emmanuel Torrez est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal de rajouter le point suivant à l'ordre du jour : Convention collaborateur occasionnel, bénévole.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

2. Approbation du Procès-Verbal du 06 mars 2017 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Compte administratif / Compte de Gestion 2016 du CCAS :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte de Gestion établi par le receveur municipal est conforme au Compte Administratif.
Mme Crampon prend la présidence pour présenter le compte administratif 2016 du CCAS :

- Dépenses de fonctionnement : 6 582.06 €
- Recettes de fonctionnement : 8 705.83 €
- Dépenses d'investissement : 0 €
- Recettes d'investissement : 30 €

Soit un excédent de fonctionnement de 2 123.77 € (rattaché au budget 2017 de la commune) et un excédent d'investissement de 30 €.
M. Cruypelinck a suggéré qu'il soit réalisé un inventaire des terres communales louées aux agriculteurs afin de situer les parcelles.

Le compte administratif 2016 du CCAS est approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité, à l'exception de Mme le Maire qui ne peut pas prendre part au vote.

4. Vote du Compte Administratif / Compte de Gestion 2016 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte de Gestion établi par le receveur municipal est conforme au Compte Administratif.
Mme Crampon prend la présidence pour présenter le compte administratif 2016 comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 162 567.02 € Recettes de fonctionnement : 451 802.86 €

Soit un excédent de fonctionnement de 289 235.84 €

- Dépenses d'investissement : 51 675.49 € Recettes d'investissement : 79 553.01 €

Soit un excédent d'investissement de 27 877.52 € (hors restes à réaliser) et de – 77 122.48 € (comprenant 105 000 € de restes à réaliser)

- **Affectation des résultats :** 77 122.48 €

Le compte administratif 2016 est approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité, l'exception de Mme le Maire qui ne peut pas prendre part au vote.

5. Vote des subventions :

Madame le Maire reprend la présidence de la séance.
Madame le Maire propose les répartitions suivantes pour l'attribution des subventions 2017 qui est validée par l'ensemble du conseil municipal : 100 € pour l'Union des anciens combattants du canton de Betz et 1 300 € en réserve pour toutes autres demandes qui pourraient intervenir au cours de l'année.

6. Vote du taux des 4 taxes :

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'à partir de cette année la taxe professionnelle (CFE) est perçue par la communauté de commune qui nous reverse une contribution mensuelle.
M. Cruypelinck a précisé qu'il avait travaillé avec Madame le Maire sur les bases locatives de la commune, suite aux conseils de M. Bordonali lors de la présentation de l'analyse financière réalisée l'année dernière. La commission des impôts directs a pu rencontrer un contrôleur des finances publiques qui a pu expliquer comment étaient définies les bases locatives et les moyens d'action dont elle disposait pour avancer dans ce sens.
Elle propose de garder les mêmes taux que les années précédentes, soit 16.55% pour la taxe d'habitation, 16.78 % pour les fonciers bâtis, 37.65 % pour les fonciers non bâtis. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

7. Vote du budget 2017 :

Le budget primitif est présenté aux membres du Conseil Municipal par Madame le Maire, proposé par chapitre, comme suit :

Vision générale : section de fonctionnement

Chap.	Libellé	Propositions N
	TOTAL DES DEPENSES	**404 937.13**
011	Charges à caractère général	127 481.69
012	Charges de personnel	45 800
65	Autres charges de gestion courante	50 200
66	Charges financières	400
67	Charges exceptionnelles	5 000
042	Opérations d'ordre entre sections	4 009
014	Atténuations de produits	15 000
022	Dépenses imprévues	10 000,00
	DEPENSES DE L'EXERCICE	**257 890.69**
023	**Virement à la section d'investissement**	**147 046.44**
002	Résultat de fonctionnement reporté	214 237.13
	TOTAL DES RECETTES	**404 937.13**
013	Atténuations de charges	6 800
70	Produits du domaine et ventes	
73	Impôts et taxes	107 000
74	Dotations, subventions et participations	70 900
75	Produits de gestion courante	6 000
76	Produits financiers	0
77	Produits exceptionnels	0
	RECETTES DE L'EXERCICE	**185 700**
002	Résultat de fonctionnement reporté	**214 237.13**

Le résultat de fonctionnement à reporter est égal à l'excédent réalisé 2016 (289 235.84 €) auquel on ajoute les restes à réaliser à affecter (-77 122.48 €) soit un total de 212 113.36 €. Exceptionnellement cette année on y ajoute l'excédent du CCAS (2 123.77 €), le résultat de fonctionnement à reporter est égal à 214 237.13 €.

Vision générale : section d'investissement

Chap,	Libellé	propositions N	propositions N + RAR
	TOTAL DES DEPENSES	**168 030**	**273 030**
001	Solde d'exécution reporté		
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000	5 000
20	Immobilisations incorporelles	10 000	40 000
21	Immobilisations corporelles	85 030	85 030
23	Immobilisations en cours	60 000	135 000
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0.00
020	Dépenses imprévues	8 000,	8 000
	DEPENSES DE L'EXERCICE		
	TOTAL DES RECETTES	**273 030**	
001	Solde d'exécution reporté	**27 907.52**	
10	Dotations, fonds divers et réserves (dont 1068)	77 122, 48	
13	Subventions d'investissement	16 944.56	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	
20			
21	Immobilisations corporelles		
040	Opération d'ordre entre section	4 009	
	RECETTES DE L'EXERCICE		
021	**Virement de la SF**	**147 046.44**	

- Madame le Maire expose, aux membres du Conseil Municipal, un devis de 1409.86 € de la société SITAS pour le remplacement de son ordinateur qui a environ une dizaine d'années et dont les anciennes versions rendent le travail compliqué. Elle propose de le mettre tout de même à disposition des administrés, qui n'en n'ont pas et n'ont pas d'accès internet, au secrétariat pendant les heures d'ouvertures tant qu'il fonctionne pour leur permettre l'écriture de courrier et d'effectuer certaines démarches administratives. Le devis comprends donc l'achat d'un nouveau PC, son installation, le pack Office et la remise en état de l'ancien PC ainsi que son installation au secrétariat.
- Elle explique également profiter de la présence de l'entreprise CABREMA qui réalise les travaux de renforcement du réseau d'eau potable mandatés et financés par le syndicat des eaux, pour enlever l'abris bus de salle des fêtes, et lors de la réfection des trottoirs abîmés pendant ces travaux, de créer ou remplacer les gargouilles défectueuses pour l'écoulement des eaux de pluies, de supprimer les massifs en terre (soit 2 561.34 € TTC) et de refaire totalement l'ensemble des trottoirs (jusqu'à l'église) afin d'avoir des trottoirs uniformes (devis en cours). Le coût étant moins élevé car l'entreprise est déjà présente (matériel et moyen humain).

Le Conseil Municipal valide ces deux propositions. Le budget primitif 2017 est approuvé à l'unanimité.

8. Imputation en section investissement des biens meubles inférieur à 500 € :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour donner autorisation au receveur municipal d'imputer des biens meubles tels que le mobilier, l'ameublement, l'installation de voirie, éclairage public, d'une valeur inférieure à 500€ en section investissement, ce qui permettrait de récupérer la TVA. Le Conseil valide à l'unanimité cette décision.

9. Convention collaborateur occasionnel, bénévole :

M. Agabsi Driss, artiste peintre à la retraite et habitant de la commune, s'est proposé pour organiser et animer, bénévolement, des ateliers d'arts plastiques pour les enfants du village.
Après une entrevue avec les membres de la commission fêtes et animations, il a été convenu qu'un premier atelier aurait lieu le samedi 15 avril prochain, sur le thème de pâques, et pourrait être renouvelé sur des thèmes différents soit occasionnellement soit régulièrement.
Une convention collaborateur occasionnel bénévole doit être établie et signée au préalable afin de fixer les conditions de présence de M. Agabsi pour être couvert par l'assurance responsabilité civile de la commune. Elle demande donc l'autorisation aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention pour les évènements à venir.
Validé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Elle précise également que M. Agabsi s'est proposé d'intervenir dans les écoles pour le même type d'atelier ce qui a été très apprécié par 2 des institutrices et devrait être mis en place prochainement.

10. Questions diverses :

❖ Travaux :

Eglise : Suite à la demande de M. Cruypelinck, lors du dernier conseil municipal, Mme le Maire a contacté M. Collet, chargé du patrimoine architectural et historique au Conseil Départemental, afin d'obtenir les coordonnées d'entreprises qualifiées et spécialisées. Mme le Maire a pu rencontrer M. Dreux de la société DE PIERRE le 1er mars dernier, mais deux autres entreprises restent injoignables. M. Dreux a pu constater que le plus urgent, selon lui, était de refaire la charpente qui est très endommagée ce qui menace à terme indéfini la structure avec risque potentiel d'effondrement. Celui-ci nous a donc transmis les coordonnées d'un charpentier spécialisé qui a d'ailleurs travaillé sur l'église de Silly-le-long et nous a proposé de nous faire un rapport écrit avec photos à l'appui de ces observations. Nous sommes toujours dans l'attente de ce rapport mais Madame le Maire informe qu'elle va prendre contact avec le charpentier pour obtenir un devis.

Sécurité routière : Suite à la délibération prise lors du dernier conseil municipal, afin d'autoriser la CAP OISE à lancer la consultation pour la pose des plateaux surélevés, une convention de mandat a été envoyée le 15 février dernier. Les travaux devraient donc débuter entre le 15 avril et fin mai. Les travaux de marquage au sol devraient être également réalisés aux beaux jours par l'entreprise T1, en fonction de ses disponibilités.

❖ Vérification des bornes incendie :

Après s'être renseigné, les PNA (Points Naturels et Artificiels) sont contrôlés par le SDIS. Lors de la vérification des bornes incendies, le technicien du pôle technique de la CCPV vérifiera l'accès à ces PNA et nous fera un retour si besoin sur les améliorations éventuelles à apporter. Les vérifications devraient avoir lieu entre les mois de mars et mai 2017.

❖ Recensement :

Le recensement de la population s'est clôturé le 18 février dernier avec un total de 115 logements et 295 habitants (taux de réponses par internet 40.4%). Mais les habitants d'un logement n'ont jamais répondu à l'agent recenseur malgré ses multiples déplacements et ceux de deux autres logements ont refusés de répondre soit à notre connaissance environ 9 personnes non comptabilisées. Il s'avère que les dotations versées aux communes, par l'état, entre autres, sont calculées sur la base du nombre de personnes recensées. Ces refus engendrent donc une perte directe de dotations pour la commune.

❖ Carte Nationale d'Identité :

Depuis le 14 mars dernier, les demandes de carte nationale d'identité, comme les demandes de passeport, sont à déposées dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil, soit à Nanteuil-le-Haudouin pour la mairie la plus proche. Il est par contre impératif de prendre rendez-vous avant de se présenter. A noter également que la remise de la carte se fera auprès de la mairie de dépôt de la demande. La liste des mairies agrées est disponible en mairie et affichée sur le panneau d'information.

❖ Dissolution CCAS (suite) :

La délibération pour la dissolution du CCAS prise lors du dernier conseil, a été validée et transmise à la trésorière qui se charge des écritures budgétaires. De plus, un arrêté nominatif a été envoyé à chacun des membres non issus du Conseil Municipal.

❖ Assainissement non collectif :

Suite à la diffusion du rapport de S.I.S.N, M. Cruypelinck s'était interrogé sur les subventions accordées à la CCPV sur les 5 ans à venir pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif (32000 € par an pour 10 installations sur les communes prioritaires) et avait demandé à ce que l'on se renseigne sur les conditions d'obtention de celles-ci. Le SPANC nous a expliqué que ces subventions ne concernent que les communes prioritaires qui sont actuellement ANTILLY et FENIEU (des études menées au préalable par l'agence des eaux permettent de définir l'ordre de priorité).

Afin de faciliter l'accès aux projets de réhabilitation des assainissements non collectif, le SPANC de la CCPV a mis en place depuis le 1er décembre 2016, un service d'aide aux usagers en matière d'études de définition de filières d'assainissement autonome. Le but est de proposer un service d'études groupées en matière de coût et de technicité.
La CCPV a conclu un marché public, d'une durée de deux ans, avec l'entreprise AC2S pour cette prestation d'études.
Le montant proposé de cette étude est de 398 € TTC via la CCPV (à régler sous forme de titre en trésorerie après la réalisation du projet par la société AC2S) comprenant : Des tests de perméabilité, des sondages de sol, un rapport détaillé et chiffré du projet d'assainissement non collectif.
L'adhésion de cette prestation se fait sous forme de convention de mandat, établie entre la CCPV et l'usager. Un bon de commande sera ensuite envoyé au bureau d'étude qui contactera directement l'usager.

❖ Livraison bacs jaunes :

La suspension des remises de bacs jaunes classiques destinés au tri des emballages et papiers est maintenue. Le travail de réflexion sur l'évolution du service vers une collecte mécanisée est toujours en cours et la décision interviendra avant juillet prochain.
Des sacs jaunes de 50 L sont disponibles en mairie en cas de besoin.

- **Recrutement :**

Suite au départ de M. Faye, agent technique polyvalent, M. Marc Popelier est arrivé pour le remplacer le 1er mars dernier. Ces conditions d'embauche sont identiques soit un contrat CAE (aidé par l'état) pour une durée hebdomadaire de 20 heures par semaines et ce jusqu'au 28 février 2018.

- **Vérification des installations électriques :**

La société APAVE de Compiègne interviendra le jeudi 30 mars 2017 pour la vérification périodique réglementaire des installations électriques, comme le prévoit la loi pour les ERP, soit pour la salle des fêtes, les bureaux de la mairie, les deux classes de l'école et le dortoir.

- **Association « les petites canailles » :**

L'association a demandé l'accès à la salle des fêtes pour leur Assemblée Générale, le 13 mai ou le 3 juin 2017 ou bien au local de garderie. L'ensemble des membres précisent que le local, étant limité par sa capacité d'accueil, ne peut pas être mis à disposition à cet effet et que la salle des fêtes est réservée aux locations le weekend. Par ailleurs, Mme Masse, élue de Chèvreville, a été contactée par Mme Le Maire et a précisé que la salle de Chèvreville était occupée à ces mêmes dates mais qu'elle leur avait proposé d'autres disponibilités.

- **Compte rendu de la réunion du 16 février de la commission fêtes et animations.**

Madame le Maire rappelle les dates des animations définies et prévues pour cette année 2017.

- La devenue traditionnelle « chasse aux œufs » aura lieu le dimanche 16 avril à 10 h30 pour les enfants de 2 à 12 ans (nés entre 2005 et 2015). Un atelier art plastique sera proposé le samedi 15 avril de 14h à 17h animé M. Agabsi Driss (artiste peintre résident sur la commune).
- A la vue des évènements de l'année précédente, il n'y aura pas de fête communale comme elle a pu exister auparavant mais un nouvel évènement qui pour cette nouvelle et première édition sera intitulé « Ognes, fête l'été » ou « Ognes fête les vacances ». Il sera organisé le samedi 1er juillet de la façon suivante : **à 19h** un pique-nique géant (les participants apportent leur couverture et leur repas) et la municipalité offre l'apéritif et le café, **à 22h** la retraite aux flambeaux et **à 23h** un feu d'artifice.
- Halloween sera célébré comme le veut la tradition le mardi 31 octobre (horaire, lieux et déroulement seront communiqués en temps et en heure).
- Le spectacle de Noël des enfants aura lieu le vendredi 1 er décembre.
- Le repas des séniors aura donc lieu le dimanche 3 décembre.

- **Intervention bénévole :**

Mme Agabsi a rencontré Mme le Maire le 23 mars dernier pour lui proposer plusieurs types d'interventions bénévoles :

- Dans les écoles : lecture pour élèves de maternelle en cette fin d'année voir pour les classes élémentaires si intéressées à la rentrée ainsi que des ateliers théâtres à partir de septembre. Mme le Maire a donc transmis les informations aux institutrices du RPI qui se chargeront de contacter Mme Agabsi si elles le souhaitent.
- Elle présente également une association Les ADEX (les ateliers d'expression) et présente le principe de communes amies qui consiste à prendre un abonnement annuel de 35 € avec lequel on obtient 5 exemplaires de chaque édition annuelle et on accueille si possible un évènement culturel sur la commune. Les membres du conseil proposent de prendre un abonnement.
- Elle propose également la mise en place d'une « Boite à livres ». Madame Le Maire précise qu'elle avait évoqué un système y ressemblant en commission fêtes et animations et était en train d'y réfléchir. Il s'agirait donc là de dons de livres qui auraient lieu en mairie aux horaires d'ouverture. Le principe général serait de donner des livres, d'en emprunter pour lecture sans délai et de les remettre ou de les garder en effectuant un dépôt à la place. Une simple étagère devrait être mise en place pour y classer les livres. Les premiers dépôts auront lieu le samedi 13 mai 2017 de 10 h à 12h à la mairie et la « boîte à livres » sera accessible dès le samedi suivant.

- **Soirées jeux de société :**

Le Centre Social Rural de Nanteuil-le-Haudouin a proposé à Mme le Maire l'organisation de soirées jeux de sociétés à la salle des fêtes, telles que celle du 3 février dernier, de manières régulières les mercredis soirs, avec une buvette (crèpes/cafés) ou un système d'inscription afin de financer l'activité. La salle étant déjà occupée le mercredi soir par l'association GV les musclés, Mme le Maire leur a alors proposé le mardi soir de 19h à 21h30 avec une buvette de préférence. Après en avoir discuté, il est convenu que Madame le Maire recontacte le centre social afin de proposer une soirée mensuelle et non hebdomadaire et en précisant qu'aucun alcool ne devra être vendu.

- **Divers :**

Suite à la décroissance des usagers dans les cabines téléphoniques, Orange nous informe que le démontage de la cabine, encore présente sur la commune, aura lieu prochainement.

La séance est levée à 23h20.